

PROGRAMME DE FORMATION

5 piliers du conseil patrimonial : le diagnostic client

L'étape du diagnostic est déterminante pour apporter un conseil patrimonial cohérent en intégrant toutes les dimensions de cette matière.

| | |
|--------------|--|
| Date: | PAS DATE |
| Durée: | 2 heures |
| Type / Prix: | 240 € |
| Prérequis: | <ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine• Connaissances de base en fiscalité des entreprises• Connaissances de base du régime juridique des sociétés• Avoir une pratique du conseil patrimonial |
| Objectifs: | <ul style="list-style-type: none">• Connaitre les techniques d'audit et de diagnostic en gestion de patrimoine• Connaitre les interfaces entre les différents métiers et les différentes matières de la gestion de patrimoine |

Contenu pédagogique:

- Quels diagnostics mener et pour quels objectifs ?
- Comment une décision comptable anecdotique peut entraîner la transmission d'une société propre à son conjoint, sans le vouloir et sans le savoir ?
- Quelles sont les conséquences fiscales d'un divorce sur les déficits, sur les plus-values ou moins-values en report ?
- Comment seront gérées les impositions (IR, IFI, taxes locales etc.) des dernières années.
- Comment perdre pour l'avenir, voire rembourser pour le passé, ses avantages fiscaux si l'on y prend pas garde ?
- Quelles sont les conséquences fiscales du partage sur les plus-values à venir ?
- Quel est le sort de l'épargne salariale ou de l'épargne retraite au sein du couple ou comment s'attacher durablement son conjoint ?
- Quelle protection sociale pour le couple et ses enfants après la rupture ?
- La perte du statut de conjoint collaborateur, salarié ou associé est-elle automatique ?
- Que deviennent les « trimestres retraite pour enfants » ?
- Quid des pensions de réversion futures, des réversions d'usufruit prévues ?

CGPI / Courtier

- IAS/DDA : 2 heures

Heures réglementaires:

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

